

## **Loi de consommation : les députés et sénateurs de Côte-d'Or soutiennent le gaspillage et la pollution.**

Après les beaux discours sur l'importance de réduire l'impact environnemental de nos consommations et de soutenir le secteur de la réparation mis à mal par l'arrivée massive de produits à bas prix et de piètre qualité, les sénateurs, tout comme les députés en juin, ont capitulé devant les lobbies industriels et de la grande distribution.

En refusant de définir et de sanctionner l'obsolescence programmée, le gouvernement l'autorise de fait. L'absence d'obligation pour les entreprises de mettre à disposition des pièces détachées [1], de disposer de formations pour les réparateurs qui le demandent, l'absence de mesure pour allonger la durée de garantie de 2 ans à 10 ans n'inciteront pas les fabricants à concevoir des produits durables et réparables. En 40 ans, notre consommation de ressources a augmenté de plus de 30% et la production des déchets des ménages a doublé.

L'obsolescence programmée de nos biens est le symbole de cette société du gaspillage. Il faut en sortir, notamment en définissant des objectifs chiffrés de réduction de notre consommation de ressources et de notre production de déchets, en prenant des mesures réglementaires pour allonger la durée de vie des biens via l'éco-conception et le soutien au secteur du réemploi et de la réparation.

Les Amis de la Terre Côte-d'Or tiennent à informer les habitants de Côte-d'Or qu'aucun des 5 députés du département ( Kheira Bouziane, Rémi Delatte, Laurent Grandguillaume, François Sauvadet, Alain Suguenot) et des 3 sénateurs du département (François Rebsamen, Alain Houpert et François Patriat) n'a soutenu les propositions des Amis de la Terre France.

Au mois de juin, nous avons informé monsieur Grandguillaume (co-rapporteur de cette loi de consommation) via une réunion et différents documents [2], de l'intérêt des propositions des Amis de la Terre.

Au mois de septembre, nous avons fourni divers documents [2] à monsieur Alain Houpert pour le sensibiliser.

Par manque de temps, nous n'avons pas pu informer directement les autres élus locaux. Toutefois, ils ont pu être mis au courant lors des débats dans leurs hémicycles respectifs et aussi via leurs collègues de même bord politique.

Les Amis de la Terre Côte-d'Or rendent compte par ce communiqué du parti pris de nos 7 élus censés défendre l'intérêt des citoyens, un choix qui a aussi pour conséquence de soutenir la pollution et le gaspillage. Ainsi, nos 5 députés et 3 sénateurs de Côte-d'Or n'ont fait que défendre l'intérêt des industriels et de la grande distribution dont le seul but est de vendre toujours plus, sans se soucier des dégâts environnementaux croissants.

[1] Aux termes du projet de loi voté au Sénat le 12 septembre 2013, les fabricants auront uniquement une obligation d'information, c'est-à-dire qu'ils pourront éventuellement se contenter d'informer le consommateur... qu'il n'y a pas de pièces détachées disponibles.

[2] <http://www.dijon-ecolo.fr/doc-telechargeable/Amis-de-la-Terre/rapport-obsolence-programmee.pdf>  
<http://www.dijon-ecolo.fr/doc-telechargeable/Amis-de-la-Terre/Propositions-amendements-loi-consommation.pdf>  
[http://www.amidelaterre.org/IMG/pdf/rapport\\_obsolence\\_des\\_produits\\_high-tech.pdf](http://www.amidelaterre.org/IMG/pdf/rapport_obsolence_des_produits_high-tech.pdf)

davantage d'information sur <http://www.produitspurlavie.org>

Les Amis de la Terre Côte-d'Or : <http://www.amidelaterre.org/Cote-d-or.html>  
[amidelaterre21@gmail.com](mailto:amidelaterre21@gmail.com)